Bulletin Officiel n° 17
du Jeudi 5 Novembre 2026

District de l'Ain de Football
26 rue du Loup—01440 VIRIAT
Tél : 04.74.22.87.87
Email : district@ain.fff.fr - Site : http://ain.fff.fr



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.
La permanence du week-end du 6 au 8 Novembre 2026 est assurée par :
M. DELIANCE Maurice au 06.40.19.56.16

CLUBS ATTENTION !

Conformément à l'article 31 des règlements du District, les horaires d'hiver sont applicables du premier samedi de novembre inclus au premier lundi de février.

Pour cette saison, la date effective de changement est le samedi 7 Novembre 2026.

Quelques rappels !

- Envoyez vos courriels, avec les adresses mails officielles, UNIQUEMENT à district@ain.fff.fr

- Les rapports des joueurs sanctionnés d'un carton rouge doivent parvenir au District pour le mardi 12 heures.

- Bien vérifier les FMI avant de les valider.

- Les FMI doivent être transmises pour le dimanche 20 heures.

En ce début du mois de novembre, notre District est encore représenté dans les 4 Coupes nationales !

- Le **FBBP 01** disputera le 7ème tour de la **Coupe de France Crédit Agricole** programmé le **14 novembre** et se déplacera à Pont de Chéruy.
- Les Féminines du **FBBP 01** et de **l'ESVS Thoissey** joueront le 1er tour fédéral de la **Coupe de France féminine** le week-end des **21 et 22 décembre** (réception du FC Montceau Bourgogne pour les premières et déplacement à Sud Lyonnais pour les secondes).
- Les U18 de l'**AS Misérieux Trévoux** et du **Plastics Vallée FC** sont qualifiés pour le 5ème tour de la **Coupe Gambardella Crédit Agricole**. Les premiers se déplaceront chez l'Ol. Valence le **8 novembre** prochain pendant que les seconds iront à Seyssins ce samedi **7 novembre**.
- Les U18 F du **FBBP 01**, qualifiées le week-end dernier, attendent le tirage au sort du 4ème tour de la **Coupe Nike Féminine U18.**

6 équipes aindinoises encore en lice dans ces 4 grandes compétitions, dont 3 féminines… le District ne peut que s'en réjouir! Félicitations à toutes les actrices et à tous les acteurs concernés.



TOUS NOS ENCOURAGEMENTS A ELLES ET EUX POUR LA SUITE !

TRESORERIE

Clubs absents à l'AG du District du Samedi 31 Octobre 2026 à VIRIAT

Les clubs ci-dessous sont amendés selon les tarifs en vigueur :
- Bressolles (540741) : 0 €
- Buyatin OL (553706) : 100 €
- Colomieu (531222) : 0 €
- Cormoz St Nizier (546299) : 100 €
- Le Mas Rillier (537222) : 250 €
- Oyonnax ATT (542552) : 250 €
- Sermoyer (519166) : 100 €

Club parti avant la fin de l'AG :
- St Martin du Mont : 50 €

Relevé au 31 Octobre 2026

Le 1er relevé de la saison 2026/2027 des clubs arrêté au 31 Octobre 2026 a été envoyé à TOUS les trésoriers / trésorières le Jeudi 5 Novembre 2026.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 25 Novembre 2026.

ATTENTION !
En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Bourg Sud	Aix FC
Bourg ACCFT	Crolles FC
Gpt Féminin du Haut Bugey	Ent. Sqf Chandieu H.
Foot Onze Surannais	Ffni
Jeunesse Revermont Football	Gaps
Virieu FC	Pays Couleurs
Virieu FCT	

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 3/11/2026

Présents : Grégory BESSET, Romain COGNARD, Elisa GIGLIANO, Denis BLANC, Olivier GUICHERD, Jean Noël TARTARIN, Vincent BERTLLOT, Hamid TOUZANI
Excusés : Murat BOLAT, Abdeslam MOUSSATEN
Visio : Nicolas DUCAMP, Guillaume STRIPPOLI
Absent : Anthony TARTARIN
Assiste : Alexis CURT

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) tient à exprimer sa vive préoccupation face à l'ampleur prise sur les réseaux sociaux par les réactions suscitées à la suite des incidents survenus lors de la rencontre de Seniors D2 opposant Bresse Foot 01 à Nantua, le dimanche 25 octobre dernier.

Dans ce contexte, la CDA appelle chacun à faire preuve de retenue, de responsabilité et de respect. Les faits doivent être examinés avec objectivité et sérénité par les seules instances compétentes, dans le respect des procédures et du droit de chacun à être entendu. Ils ne sauraient faire l'objet d'un jugement précipité sur la place publique, alimenté par des commentaires et des prises de position émanant, pour beaucoup, de personnes qui n'étaient pas présentes et ne disposent pas de l'ensemble des éléments nécessaires à leur compréhension.

La CDA tient, en tout état de cause, à apporter son **soutien plein et entier à l'arbitre concerné**, qui fait l'objet de mises en cause qu'elle estime particulièrement injustes. Elle rappelle que les arbitres doivent pouvoir exercer leur mission dans un environnement serein, respectueux et exempt de toute pression ou intimidation.

Par ailleurs, la CDA adresse un rappel **solennel et ferme à l'ensemble de ses arbitres** : ils doivent s'abstenir de toute interaction sur les réseaux sociaux concernant cette affaire et, plus généralement, de toute prise de position publique sur des faits faisant l'objet d'une instruction en cours.

Cette exigence répond à un double impératif : préserver la sérénité des procédures et protéger les arbitres eux-mêmes contre les risques d'exposition, de polémiques et de mises en cause personnelles.

La CDA rappelle enfin que tout arbitre en activité est tenu à un devoir de réserve et de neutralité dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'au respect des obligations déontologiques qui encadrent sa mission. Tout manquement à ces obligations est susceptible d'entraîner des suites disciplinaires.

Plus que jamais, le respect des personnes, la présomption de bonne foi, la sérénité et la confiance dans les instances du football doivent prévaloir sur les réactions à chaud et les jugements diffusés sur les réseaux sociaux

La Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) tient également à apporter son **plein et entier soutien à notre collègue Ammara HAOUES**, qui a été victime d'insultes et de menaces de la part de personnes se revendiquant supporters, à l'occasion de la rencontre de Coupe Tremblay opposant Foot 3 Rivières à Saint-Étienne-sur-Chalaronne, le dimanche 1er novembre.

La CDA condamne avec la plus grande fermeté ces comportements inacceptables, qui n'ont aucune place sur et autour des terrains de football. Les insultes, les intimidations et les menaces à l'encontre d'un arbitre ne sauraient être banalisées, quelles que soient les circonstances d'une rencontre.

Ces agissements sont honteux et ne déshonorent que ceux qui en sont les auteurs.

Un arbitre doit pouvoir exercer sa mission sans subir de telles violences, verbales ou physiques. Le respect de l'arbitre n'est pas négociable.

Courrier des arbitres :
Denis BLANC, Seref TEKELI et Aderrahmane AOUZIOU, annonçant avoir été accompagnés par un arbitre stagiaire lors de leur rencontre du week end,
Grégory DEPIT, certificat médical jusqu'au 12 novembre,
Salim TAMANATE, question concernant les désignations du week end des 31 octobre et 1er novembre, la CDA précise que pour les semaines de Coupes tous les arbitres disponibles ne sont pas nécessairement désignés, le nombre de matchs ne le permettant pas,
Thê Cuong HOANG, certificat médical jusqu'au 16 novembre,
Djamel MECHERI BOUCHERIT, certificat médical jusqu'au 1er décembre,
Abdullah DEGIRMENCI, remerciements pour l'accueil du club de Belley et le bon comportement de ses joueurs sur le match de Coupe Faivre Belley/Ambérieu du samedi 31 octobre,
Abdullah DEGIRMENCI, concernant une désignation, réponse faite,
Abdeslam MOUSSATEN, concernant une erreur sur une feuille de match lors du match St Martin MCV/Jeunesse Revermontoise en Coupe Tremblay dimanche 1er novembre,
Yanis ROUASSI, rapport d'un arbitre D4 et échange sur l'utilisation du carton blanc, la CDA rappelle à toutes fins utiles que le carton blanc ne doit être utilisé que pour des problèmes de comportements (contestations, adversaires qui se cherchent, etc) et non pour des gains de temps (un joueur empêchant de jouer rapidement un coup franc en se plaçant devant le tireur ou en tapant un ballon doit recevoir un carton jaune et non un carton blanc)
Baptiste PIQUET, contestation d'une sanction, après vérification la CDA confirme cependant que la sanction avec sursis émise est bien conforme au règlement,
Ammara HAOUES, concernant des incidents survenus lors du match Foot 3 Rivières/St Etienne sur Chalaronne en Coupe Tremblay dimanche 1er novembre,
Adil JAOUAB, concernant ses horaires de disponibilité, réponse faite,
Aly KEITA, annonçant une blessure et une indisponibilité médicale
Fares TAHIR, concernant des observations de jeunes arbitres,
Helena COURY, concernant une désignation en compétitions Ligue,
Ludovic VIEIRA, annonçant une indisponibilité,
Murat BOLAT, demande concernant la possibilité de modifier un terrain à la dernière minute par l'équipe recevante, réponse faite
Abdou Mbae NASSERDINE, concernant une modification de lieu d'une rencontre,
Ammara HAOUES, demande d'indisponibilité exceptionnelle le week end des 7 et 8 novembre, accord de la CDA au vu des circonstances,
Valentin RION, demande pour accueillir deux jeunes arbitres stagiaires sur son match du samedi 7 novembre, accord de la CDA,
Océane GRAU, annonçant être disponible pour le district le week end des 7 et 8 novembre,

Courrier des clubs :
AS Dortan Lavancia, demande récusation d'un arbitre, la CDA rappelle que les récusations d'arbitres se sont plus possibles en cours de saison, cela dit, au vu des circonstances et des faits exposés, la CDA accepte d'accéder à la demande du club,
FC Bord de Veyle, remerciements à M. GHELLAB, M. PLASSON et M. RHODET pour leur investissement et la qualité de leur arbitrage lors des dernières rencontres du club,
FC Artemare Valromey, demande concernant des formations d'arbitres semi officiels, la CDA précise que 6 formations ont déjà eu lieu depuis le début de saison et qu'à l'heure actuelle aucune autre n'est prévue, elle se réserve cependant le droit d'en ajouter une à la trêve en fonction du nombre de demandes,
SC Portes de l'Ain, demande de délégué et d'arbitre officiels sur le match U17 Ambérieu/Porte de l'Ain du samedi 7 novembre, demande en instruction,
ASP Oyonnax, envoi de documents en vue de la validation de la licence d'un arbitre du club,

Ent St Martin MCV, demande d'arbitre officiel sur le match St Martin MCV/Veyziat en sénior D4 du mercredi 11 novembre, pris en compte,
Bresse Tonic Foot, demande d'arbitre officiel sur le match Foot 3 Rivières/BTF en U17 samedi 7 novembre, la CDA essaiera de répondre favorablement à cette demande en fonction de ses effectifs,
Jeunesse Revermontoise FC, échange concernant une erreur dans l'attribution de cartons sur le match St Martin MCV/Jeunesse Revermontoise en Coupe Tremblay dimanche 1er novembre,
ASTT Oyonnax, demande concernant la désignation d'un arbitre R1 sur un match, réponse faite, la CDA se félicite de pouvoir compter sur nos arbitres de Ligue lorsque ceux-ci sont disponibles, ce qui ne peut qu'être bénéfique au bon déroulement de nos rencontres

Divers :
Clément CUNIER, JAL, demande concernant les coordonnées d'un arbitre assistant, réponse faite,

Calendrier :
Samedi 14 novembre : Réunion CRA/CDA à Roanne
Samedi 21 novembre : Début de la formation pour devenir arbitre de Ligue
Vendredi 18 décembre : Soirée de promotion de l'arbitrage en partenariat avec le club de Bresse Foot 01
Dimanche 3, samedi 9 et dimanche 10 janvier : FIA à Viriat
Samedi 16 janvier : Formation mi saison et rattrapage des tests physiques et du questionnaire pour les arbitres ayant échoué ou ayant été absents lors de la journée de rentrée des arbitres à Chatillon sur Chalaronne (horaires à venir). Cette journée sera aussi l'occasion d'effectuer les tests physiques bonus pour les arbitres D1 et D2.
La CDA remercie le club de Dombes Bresse pour son accueil.

La CDA remercie chaleureusement Pierre HERMANN pour l'apéritif offert à la commission à l'occasion de sa retraite arbitrale

À venir : Comme chaque saison la CDA organisera en partenariat avec le club du FBBP la réception des arbitres titularisés au cours de la saison sur une rencontre de Ligue 3 (date et précisions à venir)

Prochaine réunion : mardi 10 novembre à 18h au district

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

FORMATION INITIALE ARBITRE

À la suite de la première session de formation initiale en arbitrage, voici la liste des arbitres reçus suite aux examens :

BALSAN	Louis	AIN SUD	barbara.somot@orange.fr	06 61 44 86 22
BONNEFOND	Melvin	F.C. PRIAY	bonnefondmelvin0@gmail.com	07 61 59 15 99
BOYER	Timéo	F. C. BRESSANS	boyervivien@gmail.com	06 58 39 36 63
CHAHELOT	Sébastien	CLUB OLYMPIQUE DU PLATEAU D'HAUTEVILLE	xsebastiien@hotmail.fr	06 24 45 43 88
DIAKITE	Mamadou	O. DE ST DENIS LES BOURG	modiaki@hotmail.fr	06 95 15 57 85
EL OTHMANI	Iyed	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC	iyedsadek@gmail.com	06 67 70 05 05
FLORENCA MENDES	Paulo	A. DES PORTUGAIS	fcpaulo94@gmail.com	06 77 74 57 13
GENTON	Alexis	F. C. BRESSANS	a.labalme@hotmail.fr	06 62 72 92 73
HAREL	Loann	A.S. MISERIEUX TREVOUX	loann.hrl@gmail.com	07 66 57 44 85
KIBONGUI	Don Celeste	BOURG SUD	kibonguiheluge@gmail.com	07 44 27 27 30
LEMAIRE	Noa	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS	lemairenoadu01@gmail.com	07 60 21 89 22
MASIA	Corenthin	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	corenthin.masia@gmail.com	07 83 24 72 55
METALIAJ	Olion	PLASTICS VALLEE F.C.	olionmetaliaj@gmail.com	07 49 75 48 18
MEYER	Annaelle	A.S. MISERIEUX TREVOUX	anaellemeyer2009@gmail.com	07 83 16 71 08
OUADHI	Abderahmene		ouahdiabderahmene@gmail.com	06 52 62 51 21
PAYET	Stéphane	PLASTICS VALLEE F.C.	payetstephane974@outlook.fr	06 10 86 16 34
PERROUD	Julian	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	julian.perroud@yahoo.com	07 89 33 59 54
TRIGON	Adam	C.S. LAGNIEU	adamtrigon@gmail.com	06 28 53 09 43

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)

Une seconde formation initiale en arbitrage sera organisée au District de l'Ain de Football aux dates suivantes :

- Dimanche 03 Janvier 2027 sur la journée
- Samedi 09 Janvier 2027 sur la journée
- Dimanche 10 Janvier 2027 sur la journée (examens théorique et pratique)
- Pour ceux en réussite aux examens : Matinée du Samedi 30 Janvier ou Samedi 06 Février 2027

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)
Seniors D1 à D4 : 2 délégués
Seniors D5 : 1 délégué
Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués
Seniors Féminines : 1 délégué
U20 : 2 délégués
U17 à U15 : 1 délégué
Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !
Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.
La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 3/11/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

Courriers :
- d'Oyonnax ASP : pour joueur muté hors période. Réponse faite par la LAuRAFoot.
- de Culoz Grand Colombier : question sur les équipiers premiers. Réponse faite.
- de St Martin du Mont 2 : réclamation contre Côtière Luenaz 2 concernant le match de Coupe E. Faivre du 1/11/2026 pour équipier premier.
- de O. Sud Revermont contre St Martin du Mont en Coupe R. Morandas du 30/10/2026 pour participation de joueurs non titulaire de licence vétérans.

Dossier n° 27
Match n° 79994196 : St Martin MCV 35 / Ambérieu FC 35 – Coupe R. Morandas – du 30/10/2026
Courrier du club de St Martin MCV annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Le club d'Ambérieu FC est qualifié pour le tour suivant.
Le club de St Martin MCV est redevable de la somme de 70 €uros au District.

Dossier n° 28
Match n° 79994205 : Bourg Sud 35 / Bord de Veyle 35 – Coupe R. Morandas – du 30/10/2026
Courrier du club de Bord de Veyle annonçant le forfait de son équipe : 1er forfait.
Le club de Bourg Sud est qualifié pour le tour suivant.
Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 70 €uros au District.

Dossier n° 29

Match n° 79997528 : Côtière Luenaz 2 / St Martin du Mont 2 – Coupe E. Faivre – du 1/11/2026

Réserve d'après match de St Martin du Mont sur la participation de plus de 2 joueurs ayant participé aux 2 derniers, ou à l'un des 2 derniers matchs, en équipe supérieure (matchs de championnat). Equipe supérieure au repos.

Après vérification, les joueurs BICHE Hugo (licence n° 2544438011), BAYLOT Clément (licence n° 2545453328) et CALARD Thomas (licence n° 2578632564) ont participé aux 2 derniers (ou à l'un des 2 derniers) matchs de championnat de l'équipe supérieure (Côtière Luenaz 1).

Match perdu pour l'équipe de Côtière Luenaz 2.

L'équipe de St Martin du Mont 2 est qualifiée pour le tour suivant.

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 30

Match n° 79994197 : O. Sud Revermont 35 / St Martin du Mont 35 – Coupe R. Morandas – du 30/10/2026

Réserve d'après match de l'équipe de O. Sud Revermont concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de St Martin du Mont au motif de joueurs non titulaires d'une licence vétérans.

Réserve recevable.

Les règlements généraux du District précisent que la Coupe R. Morandas est ouverte aux équipes de joueurs titulaires d'une licence seniors vétéran.

Après vérification, 2 joueurs de l'équipe de St Martin du Mont possèdent une licence senior libre et donc contraire aux règlements.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Martin du Mont.

L'équipe de O. Sud Revermont est qualifiée pour le tour suivant.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de St Martin du Mont est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 31

Match n° 56196408 : Attignat 1 / O. Sud Revermont 1 – seniors D1 – du 25/10/2026

Réserve technique traitée par la Commission de l'Arbitrage.

Le club de O. Sud Revermont est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 3 Novembre 2026

Attention des demandes de modification de rencontres arrivent tardivement.
Vous devez utiliser Footclubs, minimum 15 jours avant le match, ou le bordereau « Demande de modification de rencontre » sur le site du district : DOCUMENTS – COMPETITIONS – ce document, validé par les 2 clubs, doit nous parvenir au plus tard le lundi qui précède la rencontre.

Si vous faites une demande « Footclubs » pour un changement de terrain ne pas confirmer par courriel.

Courriers clubs :

Culoz Grd Colombier Us : ajout équipe 3 en D5 : poule B.

Culoz Grd Col.Us : rencontre D2 poule A du 8 novembre **à 12h30 stade G. COIFFET (sy) à BELLEY**.

Portes de l'Ain Sc : rencontre D5 poule C du 8 novembre **au stade municipal de TRAMOYES 12h30.**
---------- rencontre D3 poule A du 8 novembre **au stade municipal de TRAMOYES 14h30.**

Bresse Nord Fc : rencontre D3 poule A du 8 novembre **au stade municipal de ST JEAN sur REYS.**

Dortan Lavancia As : rencontre D4 poule A du 8 novembre **au complexe sportif(sy) de VEYZIAT.**

Centre Dombes Foot : rencontre D3 poule A du 15 novembre **au stade C.R. MARTIN à VILLARS les D.**
---------- rencontre D4 poule C du 15 novembre au C.S. de CHALAMONT **à 14h30.**

Côt. Luénaz Fc : demande de modification horaire rencontre D2 poule A du 8 novembre**.**
Montréal La Cluse As : accord pour rencontre D2 poule A du 8 novembre **à 11h30.**

Thoissey Esvs : rencontres D5 poule C et D3 poule A du 8 novembre **au stade R. VAILLANT (sy**) ---
---------- **à ST DIDIER sur CHALARONNE.**

Bernard ALBAN, Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 3 Novembre 2026

Courriers U15 :

Bresse Tonic Foot : rencontres équipe 2 D3 poule H **au stade de l'Huppe à MONTREVEL**.

Valserhöne Foot : rencontre D2 poule A du 8 novembre au **stade R. PETIT (sy) à VALSERHÔNE.**

Côt. Luénaz Fc : rencontres D4 poule K **au stade municipal de DAGNEUX.**

Portes de l'Ain Sc : rencontre D3 poule F du 8 novembre **au stade municipal de TRAMOYES.**

Courriers U17 :

En D2 poule B la rencontre **Marboz Esb 1 - Centre Dombes Foot 1** est reprogrammée au 7 novembre.

La dernière journée de la poule B D2 est reportée au 14 novembre.

Thoissey Esvs : rencontres D3 poule Fau **stade R. VAILLANT (sy) à ST DIDIER sur CHALARONNE**.

Côt. Luénaz Fc : rencontres D3 poule F **au stade municipal de BALAN**.

Bourg Accft : rencontre D2 poule A du 7 novembre **au stade P. GRANGER La Chagne BOURG en BR**.

Courriers U20 :

Hautecourt Romanèche As : demande de modification rencontre poule C du 8 novembre.
Belley Cs : accord pour rencontre poule C le **samedi 7 novembre à 13h00**.

Bernard ALBAN, Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 3 Novembre 2026

Courriers Seniors F. à 8 :

Bettant Js : demande inversion rencontre poule A **du 8 novembre.**
St Maurice de Gourdans Fc : accord pour inversion rencontre poule A **du 8 novembre.**

Courriers U18 F (interdistricts) :

Gaps : rencontres le dimanche à 14h30.

Jacques CONTET

COMMISSION FOOT REDUIT
Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel aux clubs :
La commission se réunit le lundi et mardi. Pour les changements d'horaires ou de lieux, il faut faire les demandes la semaine précédente les plateaux U7, U9, U11 et les rencontres U13. Les mails qui arriveront après le mardi pour le samedi qui suit, seront traités la semaine suivante.
Sur vos mails, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

U13

Rappel : ATTENTION FMI OBLIGATOIRE !!!
Quand vous vous déplacez, pensez à prendre votre code FMI.

Modification du calendrier poule O :

Journée du 7 novembre 2026 :
Bresse Tonic Foot 2 / ESB Marboz 4 à l'Huppe 13h00

Journée du 14 novembre 2026 :
ESB Marboz 4 / Bourg Sud 4 à 14h00

Journée du 21 novembre 2026 :
Ol St Denis les Bourg 3 / ESB Marboz 4 à 13h00

Journée du 5 décembre 2026 :
ESB Marboz 4 / CS Viriat 3 à 14h00

Changement d'horaire :

Journée du 7 novembre 2026 :
Poule B : Ain Sud 2/Ambérieu FC 1 à 11h30
Poule C : FBBP01 3/O Sud Revermont 01 1 à 12h00
Poule D : CS Lagnieu 2/CS Belley 1 à 10h00
Poule D : US Plaine de l'Ain 1/St Denis Ambutrix FC 1 à 15h30
Poule E : Centre Dombes FC 1/Dombes Bresse FC 2 à 13h30
Poule G : US Plaine de l'Ain 2/US Plaine de 3 à 15h30
Poule I : Centre Dombes FC 2/La St Cyrienne US 1 à 13h30
Poule N : Centre Dombes FC 3/ Foot Onze Surannais 1 à 12h00

Changement de lieu :

Journée du 7 novembre 2026 :
Poule D : FC Côtière Luenaz 1/SC Mille Etangs 1 à Balan 13h00
Poule G : FC Côtière Luenaz 2/AS Colomieu 1 à Balan 13h00
Poule N : Foot Onze Surannais 2/ESB Marboz 3 se disputera à Marboz 12h30
Poule N : Foot Onze Surannais 1/Centre Dombes FC 3 à St Paul de Varax 12h00

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule K : US Culoz GC 2/CS Belley 3 à Chindrieux

Journée du 21 novembre 2026 :
Poule N : Foot Onze Surannais 1/O St Denis les Bourg à St Denis Les Bourg 13h00
Poule N : Foot Onze Surannais 2/FBBP01 fém à Péronnas 13h00
Poule G : US Plaine de l'Ain 2/CS Lagnieu 3 à Loyettes 14h00

Journée du 5 décembre 2026 :
Poule K : US Culoz GC 2/FC Serrières Villebois 2 à Chindrieux
Poule N : Foot Onze Surannais 2/Bressans FC 3 à Polliat 13h00

Tirage du 2ème tour du Festival Pitch le 28 novembre 2026 :
13 plateaux de 3 et 2 plateaux de 2 équipes. 1 qualifié par plateau
Les feuilles des plateaux seront à rentrer sur le FAL dans l'épreuve « Festival U13 »

A Marboz :	ESB Marboz, St Denis Ambutrix FC, AS Dortan Lavancia
A Viriat :	CS Viriat, AS Attignat, FC Valserhône
A Jassans :	Jassans Frans Football, Essor Bresse Saône, AS Grièges Pont de Veyle
A Replonges :	US Replonges, Bresse Foot 01, Centre Dombes Football
A Montrevel (l'Huppe) :	Bresse Tonic Football, FC Serrières Villebois, SC mille Etangs
A St Maurice de Beynost :	Ain Sud, FC Côtière Luenaz, FC Veyle Vieux Jonc
A Trévoux :	AS Misérieux Trévoux, FC Plaine Tonique, FC Priay
A Bourg (la Chagne) :	Bourg Sud, CO du Plateau d'Hauteville, AS Guéreins Genouilleux
A Châtillon/Chalaronne :	Dombes Bresse, FC Mas Rillier
A Bellignat :	Plastics Vallée FC, Bressans FC, OL Buyatin
A St Didier/Chalaronne :	Ent Val de Saône, US Plaine de l'Ain, FC St Maurice de Gourdans
A Montréal-la Cluse :	AS Montréal, CS Belley, CSJ Châtillon la Palud
A St Martin du Mont :	Ent Revermontoise, Ambérieu FC, O St Denis les Bourg
A Laiz :	FC Veyle Saône, Plaine Revermont Foot
A Lagnieu :	CS Lagnieu, US Arbent Marchon, AS Colomieu

U11

Info :
Changement de lieux ou d'horaires envoyez un mail à **district@ain.fff.fr**

Feuille de plateau obligatoire, correctement remplie par tous les clubs et lisible.
Mettez bien les scores.
Utilisez la feuille qui est dans pratiques U11 sur le site du district ou dans votre Footclub.
Le club qui reçoit doit scanner la feuille de plateau en passant par son foot club avant dimanche soir.
Lorsque vous êtes absent sur un plateau merci de prévenir le club qui reçoit.
Contrat jonglage obligatoire pendant l'échauffement ou pendant que l'équipe ne joue pas.

Changement d'horaire :
Journée du 7 novembre 2026 :
Poule B : Vonnas à 11h00
Poule B : Châtillon sur Chalaronne à 11h00
Poule B : Jassans à 11h00
Poule C : Feillens à 11h00
Poule C : Marboz à 11h00
Poule D : Arbent à 10h30

Poule E : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule F : Châtillon sur Chalaronne à 11h00
Poule H : St Denis les Bourg à 11h00
Poule J : Ambérieu en Bugey à 11h00
Poule L : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule N : Jassans à 11h00
Poule Q : St Denis les Bourg à 11h00
Poule Q : St Martin du Mont à 11h00
Poule R : St Martin du Mont à 11h00

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule B : Jassans à 11h00
Poule C : Péronnas à 11h00
Poule E : St Denis en Bugey à 11h00
Poule E : St Maurice de Beynost 9h30
Poule L : St Maurice de Beynost 9h30
Poule P : Attignat à 11h00
Poule R : Péronnas à 11h00

U9

Info :
Changement de lieux ou d'horaires envoyez un mail à **district@ain.fff.fr**

Feuille de plateau obligatoire, correctement remplie par tous les clubs et lisible.
Utilisez les feuilles de plateau et de présence qui sont sur le site du district dans pratiques U9 et sur votre Footclub
Le club qui reçoit doit scanner la feuille de plateau en passant par son foot club avant dimanche soir.
Chaque club doit rentrer ça feuille de présence. Ce n'est pas à la commission de le faire.
Lorsque vous êtes absent sur un plateau merci de prévenir le club qui reçoit.

Changement d'horaire :

Journée du 7 novembre 2026 :
Poule A : Arbent à 10h30
Poule C : St Martin du Mont à 9h30
Poule H : Marboz à 9h30
Poule O : Ambérieu en Bugey à 9h30
Poule R : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule V : Vonnas à 9h30

Journée du 14 novembre 2026 :
Poule O : St Denis en Bugey à 9h30
Poule Q : St Maurice Beynost à 9h30
Poule R : Jassans à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 7 novembre 2026 :

Poule Z : le plateau prévu à Montagnat se déroulera à Certines (Stade des Buclanes)

U7

Info :

Changement de lieux ou d'horaires envoyez un mail à **district@ain.fff.fr**

Feuille de plateau obligatoire, correctement remplie par tous les clubs et lisible.
Utilisez les feuilles de plateau et de présence qui sont sur le site du district dans pratiques U7 et sur votre Footclub.
Le club qui reçoit doit scanner la feuille de plateau en passant par son foot club avant dimanche soir.
Chaque club doit rentrer ça feuille de présence. Ce n'est pas à la commission de le faire.
Lorsque vous êtes absent sur un plateau merci de prévenir le club qui reçoit.

Rappel : quand vous changez le lieu d'un plateau au dernier moment, **prévenez le district** pour que l'on puisse faire la modification sur le FAL.

Changement d'horaire :

Journée du 7 novembre 2026 :

Poule C Bresse : Curtafond à 9h30
Poule E Bresse : St Denis les Bourg à 9h30
Poule G Bugey : Vaux en Bugey à 13h30
Poule O Val de Saône : Châtillon sur Chalaronne à 9h30
Poule Q Val de Saône : Feillens à 9h30

Journée du 14 novembre 2026 :

Poule C Bresse : Attignat à 9h30
Poule E Bresse : Péronnas à 9h30
Poule N Val de Saône : Chaneins à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 7 novembre 2026 :

Poule B Bresse : le plateau prévu à Cormoz se disputera à St Jean/Reyssouze
Poule D Bresse : le plateau prévu à Viriat se disputera à Buellas (FC Bressans)

Journée du 14 novembre 2026 :

Poule D Bresse : le plateau prévu à Buellas (FC Bressans) se disputera à Viriat

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Considérant que l'article 5.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives énonce que :

« Conformément au paragraphe 2 de l'article 1 du décret n°2006-2017 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article L.131-16 du Code du sport, la Fédération Française de Football prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions officielles de football. Ainsi, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus ».

- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage…) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour**)**

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la communauté de communes de la Veyle pour la construction d'un vestiaire au stade Gilbert Lafay 2 de Vonnas.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du complexe sportif de Villereversure NNI 014470101 – Installation suspendue de toute compétition officielle jusqu'à la levée des non-conformités majeures.
- Installation Louis Evieux 1 de Ceyzériat NNI 010720101 – classement au niveau T5 PN jusqu'au 22 octobre 2036.
- Eclairage du stade de l'Europe à Chatillon sur Chalaronne NNI 010930201 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du parc des sports de la Chanal 1 de Miribel NNI 012490101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du stade Georges Coiffet de Belley NNI 010340201 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du stade Romain Vaillant de Saint Didier sur Chalaronne NNI 013480101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201 – classement au niveau E7 IM jusqu'au 22 octobre 2028.
- Eclairage du stade l'arquebuse de Pont de Vaux NNI 013050101 – classement au niveau E7 IM jusqu'au 22 octobre 2028.
- Eclairage du stade Cécile et René Martin de Villars Les Dombes NNI 014430102 – installation déclassée avec une notification E Entrainement.
- Installations des complexes Gérard Goujon 1 et 3 de Bellignat NNI 010310101 et NNI 010310103 – vérifications effectuées par la CDTIS – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications des installations suite à une modification

- Installation du stade Michel Donze de Saint Vulbas NNI 013900101 à la suite de la création de la pelouse synthétique – classement au niveau T4 SYN jusqu'au 18 février 2027 dans l'attente des tests initiaux in-situ.

- Eclairage du stade Michel Donze de Saint Vulbas NNI 013900101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du stade Gilbert Lafay 2 de Vonnas NNI 014570102 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du stade municipal de Foissiat NNI 011630101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 22 octobre 2030.
- Eclairage du stade Antoine Favrot de Savigneux NNI 013980101 – vérification effectuée par la CDTIS – rapport transmis à la ligue.

<u>Programmation du mois de novembre 2026</u>

- Eclairage du stade Orindis 3 de Montréal La Cluse NNI 012650103
- Eclairage du stade Alfred Berthier de Saint Denis en Bugey NNI 013450101
- Eclairage du complexe sportif 1 d'Oyonnax Veyziat NNI 012830201
- Installation su stade Régis Perrin 1 de Saint Maurice de Gourdans NNI 013780101

Pour la CDTIS : JF JANNET